

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_9_14

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Autorisation du
Président pour déposer deux
permis d'aménager modificatifs
pour l'extension de la ZA
Balagère**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ- BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Le président expose qu'il est nécessaire de déposer deux permis d'aménager modificatifs pour la zone artisanale de Balagère.

Le premier permis d'aménager modificatif consistera à régulariser la surface constructible du lot n°10, aujourd'hui fixé à 76m², pour une surface totale du lot de 379m², insuffisant pour toute installation d'entreprise. Il est proposé de faire évoluer la surface constructible à 210m².

Le second permis d'aménager modificatif concernera les normes de décaissements, aujourd'hui contraignantes lors de l'acquisition de plusieurs lots par la même entreprise, notamment pour les lots 1 à 4, souhaités par une entreprise.

Le premier permis est prêt à être déposé, le second sera travaillé avec les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires, dans les semaines à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Président à déposer deux permis modificatifs pour la ZA de Balagère respectivement pour régulariser la surface constructible du lot n°10 et d'alléger les contraintes de décaissement de la zone,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_14-DE



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le